

**RAPPORT N° 03/4-123
au Conseil Municipal**

OBJET

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES
(Chargés de Mission / Direction des Etudes Urbaines -PLU-)**

Dans le cadre de la rédaction du Plan Local d'Urbanisme (PLU), il apparaît nécessaire de renforcer temporairement l'effectif de la Direction des Etudes Urbaines.

Je vous propose à cet effet la création de 2 emplois contractuels de Chargés de Mission à l'effectif communal, en vertu de l'Article 3 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, pour faire face à un besoin occasionnel.

. *Poste 1*

La nature des fonctions est la suivante :

- analyse urbaine et projections afin d'assister le service dans l'élaboration des pièces graphiques du PLU ;
- élaboration des fiches du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (volet 2) ;
- analyse des formes urbaines générées par le PLU.

Le recrutement se fera parmi des candidats ayant suivi des études d'architecture.

. *Poste 2*

La nature des fonctions est la suivante :

- assistance à l'écriture du volet environnement et paysage du rapport de présentation du PLU ;
- assistance à l'écriture des prescriptions paysagères à intégrer dans le PLU.

Le recrutement se fera parmi des candidats ayant une formation de troisième cycle dans le domaine de l'environnement.

RAPPORT N° 03/4-123

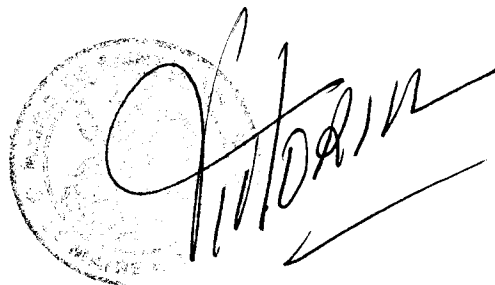
Le contrat pourra être conclu pour 3 mois, renouvelable pour une durée maximale de 3 mois.

Le niveau de rémunération est fixé entre 1 863 et 2 322,23 euros bruts mensuels en fonction de l'expérience et du diplôme du candidat.

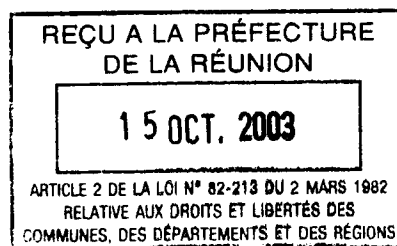
Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE



René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 03/4-123
du Conseil Municipal
en séance du mardi 30 septembre 2003**

OBJET

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES
(Chargé de Mission / Direction des Etudes Urbaines -PLU-)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

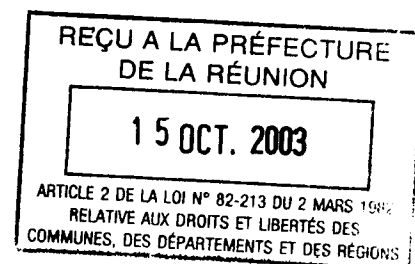
Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-123 présenté par le Maire, au nom de la Commission Finances et administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**



Approuve la création à l'effectif communal de 2 emplois de Chargés de Mission pour la Direction des Etudes Urbaines -PLU-.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 8 OCT. 2003

LE MAIRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "René-Paul VICTORIA", is written over a circular official seal. The seal is partially obscured by the signature.

René-Paul VICTORIA